GROUPE HAUTS-DE-FRANCE UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

Union pour la **G**estion des **E**tablissements des **C**aisses d'**A**ssurance **M**aladie

Pôle Achats Marchés Ordonnancement
395 rue Courtois – CS 70004
59043 LILLE Cedex
service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

Travaux d'installation d'un système de chauffage réversible au CRF Val Bleu - Rouvignies

Marché n°2026-32-1

Règlement de consultation
(RC)

Type de procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA)

Date limite de remise des offres :
Le 14 décembre 2026 à 12h00

SOMMAIRE

1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR 2
2 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION 2
2.1 Objet 2
2.2 Date de démarrage 2
2.3 Mode de passation 2
2.4 Lieu d'exécution 3
2.5 Décomposition de la consultation 3
2.6 Réalisation de prestations similaires 3
2.7 Options 3
2.8 Nomenclature communautaire 3
3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3
3.1 Délai de validité des offres 3
3.2 Forme juridique du groupement 3
3.3 Variantes 3
3.4 Confidentialité et mesures de sécurité 4
4 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT 4
4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution 4
4.2 Modalités de paiement 4
5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4
6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5
6.1 Documents à produire 5
6.1.1 Pièces concernant la candidature : 5
6.1.2 Pièces concernant l'offre : 6
6.2 Visites sur site 6
7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 6
7.1 Transmission sur support papier 6
7.2 Transmission électronique 6
7.3 Copie de sauvegarde 7
8 EXAMEN DES CANDIATURES ET DES OFFRES : 7
8.1 Sélection des candidatures 7
8.2 Jugement des offres 8
8.3 Suite à donner à la consultation / Négociations 9
9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : 9
9.1 Renseignements administratifs et techniques 9

9.2 Procédures de recours 9
10 DÉVELOPPEMENT DURABLE : 10

1 IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

L'UGECAM Hauts-de-France (Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie) est un organisme privé qui gère 20 établissements, services sanitaires et médico-sociaux à destination d'adultes et enfants handicapés, de personnes âgées dépendantes, de patients en psychiatrie ainsi qu'en soins de suite et réadaptation.

Les missions de l'UGECAM sont les suivantes :

- Soigner, rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap, quel que soit son âge,
- Réinsérer dans la société les personnes isolées par le handicap ou la maladie,
- Accompagner au quotidien les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap lourd (physique ou mental).

Nom ou raison sociale de l'acheteur : UGECAM Hauts-de-France	**Personne responsable du marché :** Monsieur le Directeur Général
Adresse : 395 Rue Courtois CS 70004 - 59043 Lille cedex	**Téléphone :** 03.28.82.02.20
Adresse de courrier électronique : service.marches.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr	**Adresse internet :** www.marches-publics.gouv.fr
Site internet : www.groupe-ugecam.fr/ugecam-hauts-de-france	

2 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1 Objet

Le présent règlement de la consultation (RC) est relatif à l'installation d'un système de chauffage réversible pour le CRF Val Bleu à Rouvignies (59).

2.2 Date de démarrage

Le présent marché prendra effet à compter de la notification de ce dernier au titulaire, conformément aux dispositions de l'article R2182-4 du Code de la Commande Publique.

2.3 Mode de passation

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article R2124-1 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

2.4 Lieu d'exécution

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT / CONTACT	ADRESSE ET CONTACT
CRF VAL BLEU Marie PIAT (Directrice) Stéphanie SOUFFLET (Responsable Administratif et Financier)	1 Rue Louis Duvant 59220 ROUVIGNIES 03.27.46.85.58

2.5 Décomposition de la consultation

La présente consultation n'est pas allotie, dans la mesure où les prestations concernent un site unique et ne justifient donc pas un découpage en lots.

2.6 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.7 Options

Sans objet.

2.8 Nomenclature communautaire

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :
45331000 - Travaux d'installation de chauffage, ventilation et climatisation

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception des offres.

3.2 Forme juridique du groupement

En vertu de l'article R2142-22, aucune forme juridique ne peut être imposée aux soumissionnaires au stade de la candidature par l'acheteur. Il peut néanmoins exiger que les opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

Le cas échéant, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs attributaires du marché est le groupement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.4 Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

Le présent marché prend effet à compter de la date de notification.

- Délai global d'exécution : soixante jours ouvrés à compter de l'ordre de service, hors intempéries et hors périodes d'indisponibilité du site.

- Phasage : priorisation des éléments intérieurs

Toute prolongation non autorisée préalablement et non justifiée par des sujetions extérieures documentées peut entrainer l'application des pénalités prévues au CCAP.

4.2 Modalités de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'ATTRI1 (Acte d'Engagement)
- Les deux formulaires DC1 et DC2
- Les plans PC 9.1 et 9.2

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat.
Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique ou électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous énumérées, datées et signées par lui.
Le contenu des notes méthodologiques adressées par les candidats restera confidentiel et ne sera pas divulgué à des tiers.

6.1.1 Pièces concernant la candidature :

Les renseignements et documents concernant la situation juridique de la société et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande publique) sont les suivants :

- La lettre de candidature ou DC1 dûment renseigné (jointe au DCE).
- La déclaration du candidat ou DC2 (jointe au DCE). Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées. Les attestations auxquelles renvoient les rubriques doivent obligatoirement être fournies. N.B. Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit produire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, accompagnée d'une traduction française certifiée si le candidat n'est pas établi en France.
- La présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les principaux travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- L'indication des qualifications dont il dispose.
- Les certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence du fournisseur à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ; Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise de moins de trois (3) mois (délégation de pouvoirs, etc.).
- Les attestations fiscales et sociales, datant de moins de six mois.
- L'attestation d'assurance en vigueur.

Les candidats peuvent transmettre les informations de la candidature par le DUME (Document Unique de Marché Européen).

6.1.2 Pièces concernant l'offre :

Les pièces recquises au titre de l'offre sont les suivantes:

- ✓ L'ATTRI1 (Acte d'Engagement) à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat, avec un RIB et l'indication du numério de TVA ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- ✓ Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- ✓ Un mémoire technique, justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations ;
- ✓ L'organnigramme de l'équipe dédiée ;
- ✓ Les fiches techniques détaillées des matériels avec justificatifs COP/EER et réglement F-GAZ UE 2024/573 ;
- ✓ Le rétroplanning prévisionnel détaillé de l'opération ;
- ✓ Le mémoire de développement durable.

6.2 Visites sur site

La visite préalable du site est obligatoire.
Pour réaliser la visite des lieux, les opérateurs économiques devront prendre rendez-vous avec le Responsable du patrimoine, à l'adresse mail suivante :

norman.portugal@ugecam.assurance-maladie.fr

Les opérateurs économiques qui n'auront pas visité le lieu verront leur offre rejetée.

7 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

7.1 Transmission sur support papier

La transmission des plis sur support papier n'est pas autorisée.

Toute offre qui ne sera pas reçue sous format dématérialisé, sera immédiatement déclarée irrégulière.

7.2 Transmission électronique

La transmission des offres dématérialisées doit se réaliser sur le site :

www.marches-publics.gouv.fr

avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.
La transmission des offres sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel), n'est pas autorisée. De même, la transmission des offres par courriel n'est pas autorisée.

Les candidats doivent veiller à ce que le fichier constitutif des plis comportant leur candidature et leur offre ne contienne pas de virus.

En cas de réception de plusieurs offres d'un même candidat, seul le dernier pli sera pris en compte. En cas d'envoi d'un complément, le candidat s'assurera d'envoyer l'intégralité des pièces constituant son pli.

7.3 Copie de sauvegarde

Les candidats ont la faculté de transmettre, à titre de copie de sauvegarde, également un exemplaire de leur complet pli, sur support physique électronique à l'adresse suivante :

UGECAM Hauts-de-France
Pôle achats marchés et ordonnancement
395 rue Courtois
CS 70004
59043 LILLE Cedex

Cette copie de sauvegarde doit être reçue au plus tard à la date limite de réception des offres mentionnées au présent règlement de la consultation.
Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention :

Consultation 2026-32-1 – Installation d'un système de chauffage réversible CRF Val Bleu - Rouvignies
NE PAS OUVRIR – COPIE DE SECOURS
« NOM DU CANDIDAT »

8 EXAMEN DES CANDIATURES ET DES OFFRES :

La sélection des candidatures sera réalisée au vu des éléments suivants :

- Lettre de candidature signée et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou DC1 (joint au DCE) ;
- Déclaration du candidat : imprimé DC2 (joint au DCE) dûment complété daté et signé ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
- La présentation d'une liste des principaux travaux similaires (en établissement de santé) fournis au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé.

8.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours en vertu de l'article R.2144-2 du Code de la commande publique.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 Jugement des offres

Les offres inacceptables ou inappropriées au sens des dispositions des articles R. 2152-1à R.2152-2 du Code de la Commande Publique sont rejetées. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'autoriser les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres. Le jugement des offres est effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code de la Commande Publique.

La sélection des offres sera réalisée selon les critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
1- Prix de la prestation (DPGF)	40%
2- Mémoire justificatif et technique 2.1 Méthodologie de réalisation de la mission : Moyens techniques et humains destinés à réaliser la mission (organigamme fonctionnel de l'équipe opérationnelle et matériel utilisé pour réaliser les prestations). (10%) 2.2 Matériels proposés par le candidat : Qualité technique, fiabilité et performance des équipements proposés. (20%)	30%
3- Qualité de l'organisation du chantier et respect des délais d'exécution 3.1 Cohérence du calendrier prévisionnel d'exécution (10%) 3.2 Mesures organisationnelles et moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais (10%)	20%
4- Démarche environnementale et sociétale 4.1- Fluide frigorigène à faible potentiel de réchauffement global (PRG/GWP), conforme au règlement (UE) 2024/573, avec charge effectuée en usine et fourniture du décompte de charge. (3%) 4.2- Performance énergétique avec justificatifs de l'EER/COP (4%) 4.3- Respect de la loi AGEC : Les produits neufs comprennent au minimum 30% de matières recyclées. Durabilité des équipements (durée de vie 20 ans), disponibilité pièces détachées ≥ 10 ans (3%)	10%

Le mémoire technique du candidat et le planning seront contractualisés à la notification et engagera le candidat sur tous les points dont les délais d'exécution et la remise des livrables selon le calendrier d'exécution proposé au rétro-planning.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée au motif de non cohérence.

8.3 Suite à donner à la consultation / Négociations

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les meilleures offres (les 3 offres mieux disantes).
La négociation pourra donner lieu à un entretien au Siège de l'UGECAM Hauts-de-France à Lille (59) dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Les échanges seront consignés par écrits et validés entre les parties.

Le candidat indique à la remise de son offre les coordonnées de la personne en charge des négociations (nom, fonction, tél, fax, mail valide).
L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations en vertu des articles R2143-6 à R2143-20 du Code de la Commande Publique.
Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

9 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

9.1 Renseignements administratifs et techniques

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-public.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 8 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Lille (TJ)
13, Avenue du Peuple Belge
BP 729
59034 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 78 33 33
Fax : .03 20 78 50 09
Mail : accueil-lille@justice.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

10 DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Les candidats fourniront un mémoire RSE, en joignant les justificatifs.

A l'issue de la notification, le candidat retenu se verra soumettre pour accord et signature, la Charte de partenariat Développement Durable de l'UGECAM Hauts-de-France. Cette démarche s'intègre dans le partenariat que l'UGECAM Hauts-de-France, veut initier avec ses différents fournisseurs et prestataires.

Dans le cadre du déploiement de sa Stratégie Régionale d'Achats Responsables, l'UGECAM Hauts-de-France s'engage sur 3 objectifs en 2026.

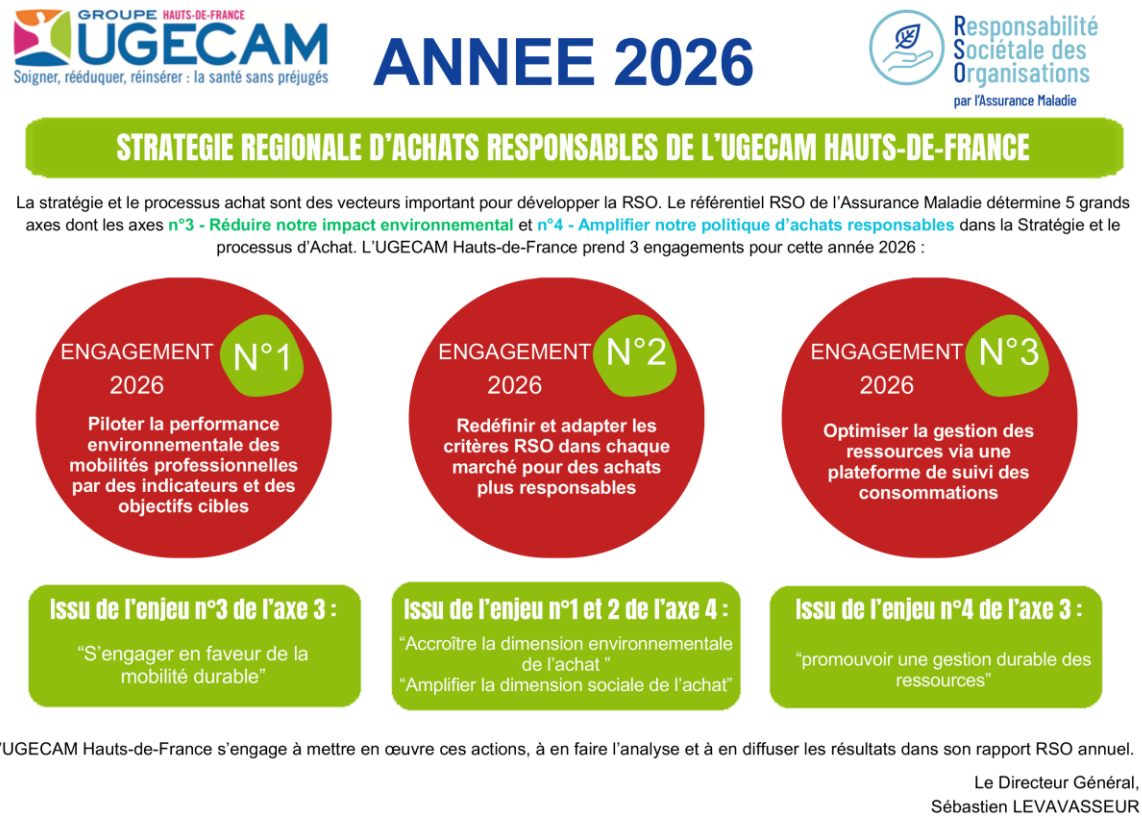

Fait à Lille,
Le 12/11/2026
Le Pouvoir Adjudicateur